

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le

ID : 066-216602128-20250512-069_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq et le Douze Mai à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 6 mai 2025

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

Absents excusés : Agnès BLED donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Monique DEYRES donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ, Emilie COUVEZ donne pouvoir à Stéphanie FLEURY, Emilie MONTANES donne pouvoir à Emma SABATE, Pierre PAGNON donne pouvoir à Michèle CONDOMINES, Virginie PORTEILS donne pouvoir à Marc MEDINA.

En exercice : 27

Présents : 21

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.069/2025

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association SNSM de Port-Barcarès

Monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire, informe l'assemblée que l'association SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer) de Port-Barcarès réalise des opérations de sauvetage et de recherche sur le littoral Catalan.

Par courrier en date du 25 mars 2025, monsieur Joseph MONIE, président de la station SNSM de Port-Barcarès, nous informe que devant le développement croissant des activités nautiques sur ce domaine maritime, leur embarcation n'est plus adaptée. En effet, certaines opérations techniques de remorquage et les conditions météo locales rendent parfois ces assistances périlleuses et dangereuses pour les sauveteurs bénévoles.

A ce titre, monsieur Joseph MONIE sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour financer le projet de remplacement d'une embarcation devenue inadaptée. Après étude de cette demande, monsieur Guy ROUQUIE propose d'octroyer à l'association SNSM de Port-Barcarès, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500€.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU le budget de la ville ;

VU la demande de subvention exceptionnelle adressée par monsieur Joseph MONIE, président de la station SNSM de Port-Barcarès ;

➤ DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500€ à l'association SNSM de Port-Barcarès ;

➤ AUTORISE monsieur le maire à procéder au versement de cette subvention exceptionnelle ;

➤ DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal communal.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : **15 MAI 2025**
Et publication du : **15 MAI 2025**

Le maire,

Dr Marc MEDINA



La secrétaire

Héloïse MONREAL